



UNION DES CLUBS DU CDE - UC2

CHARTRE SERVICES DÉFINISSANT LES CONDITIONS D'ADHÉSION DU CLUB LOCAL À L'UC2

NOM DU CLUB :

SIÈGE SOCIAL :

NOMBRE D'ADHÉRENTS :

DATE DE LA DÉCLARATION EN PRÉFECTURE :

REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT OU SA PRÉSIDENTE (ci-dessous) :

M/Mme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Téléphone :

Email :

Demande son adhésion à L'UNION DES CLUBS DU CDE-UC2,

SERVICE DU CDE (Conservatoire Des oiseaux Exotiques)

MEMBRE DE LA C.O.M (CONFÉDÉRATION ORNITHOLOGIQUE MONDIALE)

Siège social : 79, La Tennière

44160 – Sainte Reine de Bretagne.

Responsable : Patrick SALMON

3 lotissement LA SALETTE

56220 LIMERZEL

E-mail : p.salmon@le-cde.com

ADHESION UC2

I) PRINCIPES

Cette charte service a été élaborée dans un esprit de partenariat afin de répondre aux besoins exprimés par des groupes d'élèves à tendances « exotiques » qui désirent être représentés par une organisation nationale.

Cette démarche vise entre autres à éliminer toutes les difficultés rencontrées pour l'organisation de manifestations : Concours, bourses, réunions techniques, réunions d'informations sur les règles de détention, etc...

II) VALIDITÉ

Cette charte entre en vigueur le 1^{er} janvier pour une durée de 1 an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction après paiement de la cotisation de 5 € par membre (adhésion au CDE), ce qui permet de bénéficier d'un abonnement groupé à prix réduit et/ou d'une réduction de 10% sur la commande groupée des bagues au CDE.

Une remise de 5% sur le montant HT, pour prime de fidélité (minimum de remise versée : 10 €), est accordée aux clubs pour les commandes de bagues uniquement sur Internet.

Cette charte peut être résiliée par le club à tout moment par lettre recommandée. Le comité de direction du CDE se réserve également le droit de résilier ce contrat.

Dans les deux cas, aucune indemnité ne pourra être demandée par les deux parties.

III) DROITS ET DEVOIRS DES CLUBS ADHÉRENTS

- Les clubs sont autonomes, le CDE n'a aucun droit d'ingérence,
- Les membres du bureau de chaque club font la promotion auprès des élèves du club pour s'abonner à la revue mensuelle du CDE,
- Les membres du bureau du club font la promotion auprès des élèves du club pour commander et baguer CDE. Il existe un service de commande groupée de bagues CDE,
- Lors de manifestations du CDE et du Mondial, le club s'engage à participer à la mise en place du convoyage, en collaboration avec l'Animateur/responsable de région (RAR).
- Les clubs s'engagent à respecter les statuts du CDE, selon la ligne de conduite du CDE.
- Les clubs s'engagent à ne pas ternir l'image de l'élevage amateur, ni celle du CDE.
- Lors de leurs manifestations (concours, bourses, etc.), les clubs font la promotion de l'élevage et de l'éthique du CDE par le biais d'un Stand avec la banderole CDE/UC2 personnalisée au nom des clubs adhérents, qui est à commander. Ils mettront à disposition du public des exemplaires de la revue du CDE « OISEAUX EXOTIQUES » ainsi que des formulaires de commandes de bagues CDE et de bulletins d'abonnements à la revue.
- Ils se conformeront aux conditions de location ou de services que peut rendre le CDE.
- Ils participeront à la vie de la revue des « Oiseaux Exotiques » (articles, photos, brèves régionales, etc.), dans la mesure de leurs possibilités.
- Ils seront présents autant que possible à l'Assemblée Générale du CDE.

IV) DROITS & DEVOIRS DU CDE

- Remise de 10% sur les commandes de bagues groupées, plus prime de fidélité de 5% en fin d'année civile (commandes uniquement par Internet, sur le site du CDE).
- Accès par l'intermédiaire des Responsables Animateurs Régionaux RAR du CDE à une assistance technique en matière de réglementation de la détention d'animaux de la faune sauvage.
- Assistance des comités et clubs spécialisés pour l'animation de réunions (Président de Comité).
- Organisation régionale de formation.
- Prêt de matériel possible (Frédéric Tessier, voir en annexe).
- Possibilité de convoyage gratuit lors de manifestations nationales (noms de tous les RAR avec mail et téléphone).
- Publication gratuite des manifestations dans la "Revue Oiseaux Exotiques" et sur le site Internet du CDE.
- Accès à l'ensemble des services du CDE.
- Mise à disposition d'une banderole CDE/UC2, avec une participation de 50% du CDE pour la première.
- Remise de 30 % par lot de 10 ouvrages à la librairie édités par le CDE.

V) Abonnements à la Revue Oiseaux Exotiques Groupés

Tarifs dégressifs prévus pour les abonnements groupés au niveau d'un Club.

Voir les tarifs sur le site du CDE, à la page : <https://www.le-cde.com/club-union-cde-uc2/>, sur les documents à télécharger.

Annonces de manifestations gratuites

VI) QUELQUES CONSEILS

Possibilité d'un contrat d'Assurance multi-garantie du groupe MACIF pour les bénévoles des clubs. La souscription se fait uniquement par Internet sur le site de la fédération du bénévolat : www.benevolat.org

Fait à

Le

Pour l'Union des Clubs CDE

Le Président du Club Adhérent

EXPOSITIONS ET RÉGLEMENTATION

Mode d'emploi

Préambule :

Les rapports entre les clubs et sociétés locales et l'administration de tutelle se gèrent dans le cadre de la déconcentration. Chaque DDPP réglemente par voie d'arrêtés préfectoraux les activités qui relèvent de son contrôle. Ainsi chaque département peut adopter ses propres modalités d'application des textes réglementaires nationaux. La limite étant qu'ils ne peuvent en modifier le champ d'application ni les dispositions sur le fond.

Ainsi le même texte de portée nationale peut-il trouver autant de modalités de mise en œuvre qu'il y a de départements.

Un conseil donc : dès qu'un projet d'exposition ou de bourse voit le jour, il est impératif de se mettre au plus tôt en rapport avec la DDPP du département qui accueille la manifestation pour solliciter son accord et s'informer de ses exigences.

Réglementation sanitaire : lorsque des oiseaux provenant de départements différents doivent être regroupés, une demande de certificat sanitaire global doit être adressée à la DDPP de chaque département de provenance. Ce certificat stipule qu'aucun cas de maladies à déclaration obligatoire n'a été signalé dans le département.

Chaque DDPP envoie une copie du certificat à la DDPP du département organisateur ainsi qu'au demandeur.

Conseil : envoyer la demande de certificat en recommandé avec accusé de réception. Suivre la demande écrite par contact téléphonique, si la réponse tarde à venir ; ne pas s'en inquiéter au dernier moment.

Par ailleurs, les espèces pour lesquelles il existe un vaccin contre la maladie de Newcastle doivent être vaccinées (gallinacés, columbidés, ...) et être exposés séparément des autres oiseaux.

EXPOSITIONS : les expositions d'une durée de moins de 7 jours ne nécessitent pas que leur responsable soit titulaire d'un certificat de capacité à la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

La présentation de certains animaux d'espèces protégées est cependant réglementée.

Les spécimens d'espèces reprises aux annexes A & B du règlement européen 338/97 nés sur le territoire de l'Union Européenne et bagués, accompagnés d'une attestation de naissance de l'éleveur peuvent être exposés.

Un certificat de cession doit être établi pour chaque oiseau cédé.

Tenir un registre des entrées (engagement) et sortie (cession) des oiseaux

En cas de non-respect de l'un ou plusieurs de ces différents éléments, les organisateurs engagent leur responsabilité vis-à-vis de l'administration.

Lorsque les démarches de la DDPP paraissent illégitimes, toujours tenter de les faire préciser par écrit.

Ne pas hésiter à demander l'assistance du consultant réglementation du CDE :

Laurent LEJEUNE

E-mail : reglementation@le-cde.com

EMPRUNT DE MATERIEL D'EXPOSITION

Prévoir un camion avec un hayon élévateur et une remorque pouvant recevoir une hauteur de 2 m 65 entre le plancher et la toiture, pour pouvoir charger les chariots de cages.

Les chariots seront livrés pleins et devront être rendus de la même façon.

Les cages seront prêtées propres. En cas de nécessité, un nettoyage sera automatiquement facturé à la société emprunteuse.

Les emprunteurs devront venir au moins à trois personnes pour le chargement et le déchargement.

Un chèque de caution de la valeur de renouvellement du matériel sera demandé à l'enlèvement et restitué au retour si le matériel est conforme ; ainsi qu'un chèque du montant du nettoyage des cages partantes au départ du dépôt.

NOTA : il est bien entendu que le matériel CDE ne pourra être emprunté qu'en dehors des dates d'exposition organisées par le CDE, 8 jours avant et 8 jours après.

RESPONSABLE MATERIEL : **Frédéric TESSIER**
3 Rue de la forge
85140 SAINTE-FLORENCE
Tél. : 06.88.06.17.41
E-mail : f.tessier@le-cde.com

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

DATE ET LIEU DE L'EXPOSITION :

CLUB ORGANISATEUR :

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Demeurant :

Certifie que les oiseaux que je présente à cette manifestation sont nés de mon propre élevage et bagués à mon numéro d'éleveur. En outre je déclare sur l'honneur :

- Que mes oiseaux sont en bonne santé, ne pas avoir remarqué de cas de mortalité ou de morbidité anormale
- Ne pas avoir participé à des manifestations internationales dans les 30 derniers jours
- Avoir participé dans les 30 derniers jours précédents l'exposition aux manifestations suivantes :

DATE	LIEU	CLUB ORGANISATEUR

Certifié exact le :

Signature de l'éleveur :

CDE – Association loi 1901
N° ident. TVA : FR 34 390 020 873
N° Siret : 390 020 873 00027
Code APE : 5814Z



Coordonnées de l'expéditeur :
.....
.....
.....
.....

Monsieur le Directeur Départemental DD(CS)PP
de :
.....
.....
.....

Références : bourse et/ou exposition d'oiseaux d'ornement de

Objet : Attestation de Provenance permettant l'entrée des oiseaux aux expositions et concours

Monsieur le Directeur,

Notre association, affiliée au Club Des Éleveurs d'Oiseaux Exotiques (CDE), organise les202...
à dans le département de une exposition/bourse regroupant des oiseaux de cages et de
volières autre que des volailles. Cette manifestation est autorisée par la préfecture. À ce titre, nous sollicitons de vos services
l'obtention de l'attestation de provenance des élevages résidents dans votre département, ceci conformément à la
réglementation en vigueur et afin que ces éleveurs puissent y participer.

Veuillez trouver ci-dessous une liste des éleveurs de votre département participant à la manifestation.

Noms	Adresses

Par ailleurs les élevages dont la liste suit ont participé dans les 30 jours précédant la demande à d'autres expositions ou concours.

Noms	Adresses

Je vous serai très reconnaissant d'avoir l'obligeance de transmettre l'originale de l'attestation à Monsieur
à l'adresse en sa qualité d'organisateur de la manifestation et de bien vouloir
également me transmettre une copie de l'attestation à mon adresse ci-dessus ainsi qu'à la DD(CS)PP de
(*département organisateur*) dont dépend la ville de (lieu d'organisation).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes respectueuses salutations,

Fait à le 202...

Signature